

L'AFFAIRE LAVELL ET LA MODIFICATION DE
LA LOI SUR LES INDIENS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question supplémentaire et une question connexe à poser, monsieur l'Orateur. Vu la décision relative à la cause Lavell comme en fin de semaine, le ministre jugerait-il à propos de faire immédiatement adopter les amendements nécessaires à la loi sur les Indiens afin d'éviter un nouvel incident?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Ceci révèle la consultation et la participation. J'ai déclaré il y a longtemps que nous étions prêts à modifier en plus d'un point la loi sur les Indiens, mais les Indiens nous ont dit que nous ne devions pas prendre seuls les décisions et nous attendons qu'ils nous conseillent au sujet des dispositions à prendre concernant la loi.

* * *

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—
LES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il est disposé à fournir dès maintenant à la Chambre et au peuple les renseignements de toute première importance qui ont été gardés secrets et qui concernent l'environnement et l'oléoduc de la vallée du Mackenzie au sujet duquel j'ai questionné le premier ministre hier.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne sais pas exactement à quoi l'honorable député fait allusion. Nous avons, à plusieurs reprises, informé la Chambre de nos progrès relativement aux études sur l'environnement dans le Nord. Nous n'avons pas terminé ces études. Nous espérons avoir fait un progrès considérable à la fin de l'année 1971, et nous serons heureux d'en informer la Chambre à ce moment-là.

[Traduction]

M. Baldwin: Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en sa qualité de premier ministre suppléant, une question supplémentaire. Aurait-il l'obligance de faire une enquête afin d'établir quel ministre empêche la divulgation de ces informations?

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A la lumière des conclusions du rapport du Conseil des sciences du Canada, suivant lesquelles le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien auraient nettement exagéré les recherches effectuées par le Canada quant à la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie qui ne détruirait pas l'équilibre écologique, le gouvernement serait-il prêt à déposer à la Chambre le résultat des recherches en question et à inviter le Conseil des sciences à évaluer l'importance et la qualité de ces recherches?

L'hon. M. Chrétien: Je viens juste de faire remarquer que nous n'avons pas encore achevé ces études, de sorte que nous ne pouvons déposer à la Chambre quelque chose que nous n'avons pas encore en notre possession

[L'hon. M. Dinsdale.]

pour le moment. Nous disposons de toute une série de données que nous communiquons...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES PORTS

PRINCE RUPERT—LA MAUI ENTERPRISES LIMITED ET LA
LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? La Maui Enterprises Limited, une entreprise désireuse de procéder à des travaux d'aménagement portuaire à Kitson, près de Prince Rupert, a-t-elle obtenu l'approbation nécessaire en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, la Maui Enterprises Limited, qui envisage des travaux d'aménagement portuaire à Prince Rupert, a obtenu l'approbation nécessaire en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables.

M. Howard (Skeena): Peut-on déduire de cette approbation accordée en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables que le gouvernement fédéral appuie ce projet et qu'il ne s'en mêlera pas? Peut-être le ministre pourrait-il nous indiquer s'il existe un engagement précis entre le premier ministre Bennett et lui-même en vue d'une réunion à ce sujet?

L'hon. M. Jamieson: Ma réponse à la première partie de la question est: certainement pas. L'approbation accordée en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables indique tout simplement que les travaux proposés n'enfreignent pas ou ne sont pas de nature à enfreindre les dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, notamment pour ce qui est de la sécurité et de l'interruption de la navigation. Elle ne veut rien dire d'autre. Par exemple, elle n'inclut aucune permission d'occuper une partie de terrain et ne signifie pas que la question a été réglée avec les autres ministères comme le ministère de l'Environnement; de plus, elle ne traduit en aucune façon l'approbation du projet de la part du gouvernement.

Quant à l'autre point, j'avais informé le député il y a quelques jours que je devais rencontrer le premier ministre Bennett le 18 juillet, comme je le croyais. Or cet entretien a été avancé au 2 juillet.

* * *

LA POLLUTION

L'USINE E. B. EDDY—LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE

M. S. Perry Ryan (Spadina): En l'absence du premier ministre qui vient de sortir de la Chambre, j'aimerais demander au premier ministre suppléant quel ministère ou quelle commission est chargé de s'occuper des problèmes de pollution posés par l'usine de E. B. Eddy à Hull. Est-ce le ministère de l'Environnement, le département d'État chargé des affaires urbaines ou est-ce la Commission de la capitale nationale?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je crois que plusieurs de ces ministères ont des attributions